



CPAM des Alpes-Maritimes

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMPTE RENDU CSE DU 31 janvier 2022

1/ Mise en place d'une « TASK FORCE » indemnités journalières

Une forte tension sur le processus des Prestations en Espèces a été générée depuis la crise sanitaire.

Aussi, la caisse nationale a mis en place un dispositif appelé «Task Force » qui va permettre d'aider et accompagner les caisses en difficulté.

Pour cela, la CPAM des Alpes Maritimes propose de s'engager dans ce projet au sein du centre du Cannel à compter du 14 février 2022 pour une durée prévisionnelle de 6 mois.

La mise en place s'effectuera le 14 février avec une embauche des 14 intérimaires.

⇒ **La délégation CFDT a voté favorablement la mise en place de ce nouveau dispositif.**

2/ Mise en place d'un pôle Relations Internationales PACA-CORSE

Le projet prévoit d'installer un pôle Régional Relations Internationales Provence -Alpes-Côte d'Azur (TRAM RI PACAC) comprenant 3 plateaux, situés sur les actuels sites des trois CPAM, soit « Alpes Maritimes, Bouches-du Rhône, Haute Corse ».

La Cpam des Alpes Maritimes a été choisi pour piloter les activités de production (formulaire de convention, migrants de passage et permanents) traitées par le service des Relations Internationales.

Ce projet débutera en mai 2022.

La délégation CFDT a voté favorablement la mise en place de ce nouveau dispositif.

3/ Compte-rendu de la Commission Formation Professionnelle

La Commission formation Professionnelle du 13 janvier 2022 a présenté les points suivants :

- Bilan de la Formation professionnelle 2020-2021 ;
- Note d'orientation,
- Plan de développement des compétences 2022.

Pour Information : Le catalogue des formations est disponible dans Azuréo. Cette action de communication est nécessaire pour les besoins de formation des salariés par les managers lors de la campagne d'évaluations annuelles (exemple formations spécifiques sur domaines experts, sur les gestes et postures en télétravail...).

⇒ **La délégation CFDT a voté favorablement**

⇒ **4/ Compte- rendu de la Commission Economique**

Les membres de la Commission Economique ont pris connaissance des documents présentés à l'ordre du jour pour l'année 2020, à savoir :

- Le rapport financier,
- Les documents de synthèse,
- La note relative à la politique environnementale.

Ce rapport financier s'inscrit dans le cadre de la certification des comptes qui rythme l'activité de la CPAM des Alpes-Maritimes au niveau de l'Agence Comptable et de l'ordonnateur. L'organisme a souffert en 2020 par les effets de la crise sanitaire, tant au niveau de la Gestion Administrative qu'au niveau des fonds liés au versement des Prestations ou à l'action sociale. Malgré ce contexte difficile, la CPAM des Alpes-Maritimes a obtenu un score à 99,3% relative à la clôture des comptes.

⇒ **La délégation CFDT a voté favorablement**

5/ Situation sanitaire et plan de continuité d'activité

Suite à la demande de la caisse nationale, La direction continue à mettre des mesures de protection pour maintenir le Plan de continuité d'activité (PCA) en recommandant le télétravail à effectuer sur 4 jours au lieu de 3 et ce jusqu'au 7 mars 2022, alors que le gouvernement met fin au télétravail obligatoire au 02 février 2022.

Pour certaines catégories d'agents (garde d'enfants, vulnérabilité, l'isolement, personnes placées en salle de repli pour travaux), l'extension du télétravail à 5/5 jrs est exceptionnellement envisageable.

Une nouvelle organisation des horaires à la PFS (de 8h30 à 16h 30) est mis en place par la Direction de la CPAM des Alpes Maritimes afin de concentrer les effectifs et d'améliorer le taux de décroché.

6/ Les CDD

Certains services (GDOC, les PE, la PIFE, la PFS, les PN) souffrent d'une surcharge d'activité. Pour cela, La CPAM des Alpes Maritimes a recruté des agents en CDD.

La Direction a présenté, aux élus CSE, un tableau de situation sur les CDD en cours au sein de l'organisme.

7/ Indemnité inflation

Afin de faire face à la hausse des prix du carburant et de l'énergie, le Gouvernement a décidé d'octroyer aux personnes résidant en France une aide exceptionnelle et individuelle de 100€. Tous les salariés résidant en France qui sont titulaires d'un contrat de travail au mois d'octobre 2021 et dont la rémunération brute est inférieure à 2600€ bénéficient de cette aide. Elle a été versée sur la paie de janvier 2022.

8/ Expérimentation Adaptations des Rotations de Numérisation en PFE- PLEIADE

La direction propose une nouvelle organisation du service PFE-PLEIADE en adaptant les rotations sur 2 plages de numérisation. Cela va permettre de répartir les effectifs sur les machines sur l'ensemble de la journée en alternance avec des tâches annexes hors numérisation afin de diversifier les tâches des agents, de limiter le temps de numérisation « d'affilé » et de permettre une moindre fatigue aux agents.

9/ Questions diverses

Question 1 : Est-il envisageable de conserver les nouveaux horaires des PFS, soit 8h30-16h30, appréciés par un grand nombre d'agents ?

La Direction nous indique qu'il s'agit d'une mesure qui ne pourra être pérennisée.

Question 2 : A partir de quand sera ouvert les candidatures pour le télétravail pendulaire ?

La Direction nous informe que l'appel à candidature sera mis en place à la fin du PCA soit courant Mars 2022.

Question 3 : Concernant les CDD, il y a t'il des chances que certains **agents soient bénéficient d'un CDI.**

Question 4 : Quand est-il de la réouverture des chalets à Saint Martin Vésubie?

Suite à la tempête Alex et aux expertises en cours, il est envisagé la démolition des 4 bungalows ainsi que le bâtiment principal.

Pas de réouverture pour l'instant et aucune autre option est proposée.

Question 5 : Des masques FFP2 peuvent-ils être distribués sur demande pour les personnes vulnérables ou pour ceux qui le souhaitent ?

La Direction, sous couvert, du Directeur d'ELSM indique que ses masques sont difficiles à porter et à placer sur le visage.